

**COMMISSION DES INTERVENTIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA RÉUNION
DU 13 SEPTEMBRE 2017**

PRÉSENTS

Membres à voix délibérative :

Représentants de l'État

- Mme Christelle **MARLIN** Ministère chargé de la Recherche
- Mme Simone **SAILLANT** Ministère chargé de l'Environnement
- Mme Marie-Laurence **TEIL** Ministère chargé de l'Outre-Mer

Représentants des établissements publics nationaux

- M. Ferdy **LOUISY** Parc national de la Guadeloupe

Personnalités qualifiées

- Mme Françoise **GAILL** Plateforme Océan Climat

Représentants des secteurs économiques concernés

- M. Pascal **FEREY** Assemblée permanente des chambres d'agriculture
- Mme Laurence **ROUGER de GRIVEL** Mouvement des entreprises de France

Représentants des associations agréées de protection de l'environnement ou d'éducation à l'environnement et des gestionnaires d'espaces naturels

- Mme Sandrine **BÉLIER** Humanité et biodiversité

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

- M. Patrick **LECANTE** Maire de Montsinéry-Tonnégrande, Guyane

Représentants du personnel

- Mme Véronique **CARACO**, titulaire
- M. Olivier **GALLET**, titulaire

Membres à voix consultative :

Personnes assistant de droit aux réunions de la Commission

- Mme Chantal **BOUTEILLE**, Agent comptable de l'AFB
- Mme Jocelyne **SOUSSAN-COANTIC**, Contrôleur budgétaire

Autres personnalités présentes :

Collaborateurs de l'Agence française pour la biodiversité

- M. Philippe **DUPONT**, Directeur de la recherche, de l'expertise et du développement des compétences
- M. François **GAUTHIEZ**, Directeur de l'appui aux politiques publiques
- M. Sébastien **FLORÈS**, Direction des Parcs naturels marins, des parcs nationaux et des territoires
- Mme Sophie **GRAVELLIER**, Secrétaire générale
- M. Bernard **LE GUENNEC**, Direction des Parcs naturels marins, des parcs nationaux et des territoires
- Mme Frédérique **MARTINI**, Direction de la recherche, de l'expertise et du développement des compétences
- M. Paul **MICHELET**, Directeur général adjoint
- Mme Gisèle **PARFAIT**, Direction de la communication et de la mobilisation citoyenne
- M. Jean-Jacques **POURTEAU**, Délégué outre-mer

Observateurs

- M. Pierre-Marie **BAUDRY**, Ministère chargé du Budget
- Mme Marion **DEMADE**, Assemblée permanente des chambres d'agriculture
- M. Guillaume **ROUSSET**, Office national de la chasse et de la faune sauvage

ABSENTS EXCUSÉS

- M. François **MITTEAULT**, Commissaire du Gouvernement

Représentants de l'État

- M. Denis **CHARISSOUX** Ministère chargé du Budget
(*donne pouvoir à Mme SAILLANT*)
- M. Thierry **COQUIL** Ministère chargé de la Mer
(*donne pouvoir à Mme GAILL*)
- M. Pierre **SCHWARTZ** Ministère chargé de l'Agriculture
(*donne pouvoir à Mme SAILLANT*)

Représentants des établissements publics nationaux

- Mme Léa **MARTY** Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
(*donne pouvoir à Mme MARLIN*)
- M. Olivier **THIBAUT** Office national de la chasse et de la faune sauvage
(*donne pouvoir à Mme GAILL*)

Personnalités qualifiées

- Mme Sonia **RIBES-BEAUDEMOLIN** Conservatrice du Muséum d'histoire naturelle de la Réunion
(*donne pouvoir à Mme BÉLIER*)
- M. Gilles **SIMEONI** Président du Comité de bassin de Corse

Représentants des associations agréées de protection de l'environnement ou d'éducation à l'environnement et des gestionnaires d'espaces naturels

- Mme Agnès **POPELIN** France Nature Environnement
(*donne pouvoir à Mme BÉLIER*)
- M. Claude **ROUSTAN** Fédération nationale de la pêche en France

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

- Mme Carole **DELGA** Présidente du Conseil régional d'Occitanie

Représentants de l'Assemblée nationale et du Sénat

- M. Jérôme **BIGNON** Sénateur de la Somme
- Mme Nicole **BONNEFOY** Sénatrice de la Charente
(*donne pouvoir à M. LECANTE*)

Représentants du personnel

- Mme Gwenaëlle **ARONS**, suppléante
- M. Philippe **VACHET**, suppléant

Membres à voix consultative :

Personnes assistant de droit aux réunions de la Commission

- M. Christophe **AUBEL**, Directeur général

La séance est ouverte à 10 heures 05 sous la présidence de Mme Françoise GAILL.

I. Installation de la Commission des Interventions

Madame Françoise GAILL, Présidente de la Commission, fait part des pouvoirs donnés pour cette séance :

- Mme SAILLANT a pouvoir de M. CHARISSOUX et de M. SCHWARTZ,
- Mme MARLIN a pouvoir de Mme MARTY,
- Mme GAILL a pouvoir de M. COQUIL et de M. THIBAUT,
- Mme BÉLIER a pouvoir de Mme RIBES-BEAUDEMOLIN et de Mme POPELIN,
- M. LECANTE a pouvoir de Mme BONNEFOY.

Mme GAILL constate ainsi que le quorum est largement atteint. Elle souligne que, conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration et de ses instances, adopté le 29 mars 2017, les observateurs (*non membres de la Commission*) sont autorisés à assister aux séances de la Commission des Interventions mais qu'ils doivent s'abstenir de participer aux débats et aux votes.

Elle rappelle en outre que, comme cela est précisé dans la Charte de déontologie annexée à ce règlement intérieur, les membres de la Commission concernés, directement ou indirectement, par un dossier examiné doivent s'abstenir de participer au débat et au vote concernant ce dossier, voire quitter la salle durant l'examen du point.

M. FEREY souligne l'importance de cette règle, qui lui semble parfaitement légitime, et d'une façon générale les membres de la Commission réaffirment leur adhésion à ce principe.

M. LECANTE, à cet égard, indique qu'il ne prendra part ni au débat, ni au vote, en ce qui concerne le projet de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral de Guyane, relevant du domaine de l'alimentation en eau potable, dont le financement au titre de la solidarité inter-bassins est proposé.

M. FEREY demande également qu'une planification à l'année des réunions de la Commission soit prévue.

M. MICHELET précise d'une part que la prochaine réunion est déjà programmée le 10 novembre après-midi, et d'autre part que le calendrier des réunions du Conseil d'administration et de la Commission des Interventions (*et probablement des comités d'orientation*) pour 2018 sera soumis au Conseil d'administration pour sa réunion de novembre prochain.

M. MICHELET rappelle par ailleurs que :

- la Commission a vocation à examiner, pour avis avant décision du Conseil d'administration, toutes les propositions de décisions d'aides dont le montant excède 500 000 €. Elle n'a donc pas à proprement parler de rôle décisionnel, mais ce rôle reste toutefois très important puisqu'il est préparatoire aux décisions du Conseil en évitant que le débat soit à nouveau engagé en séance plénière ;
- la liste des aides accordées par l'AFB par délégation donnée au Directeur général (*montant inférieur ou égal à 500 000 €*) sera présentée à titre de compte rendu au Conseil d'administration. Les membres de la Commission en auront donc par la même occasion évidemment connaissance.

M. MICHELET rappelle également qu'une estimation de l'activité de l'AFB en termes de subventions ou de concours financier sur une année amène à envisager 500 à 600 décisions au total, dont 20 % environ, en nombre, devant être soumises à la Commission des Interventions avant décision du Conseil d'administration. Ces décisions représentent environ 80 % du montant total des aides financières, compte tenu du fait que le Directeur général de l'AFB a délégation pour signer les attributions d'aide jusqu'à 500 000 €, qui représenteraient donc 80 % des actes et 20 % des aides financières en montant.

Il précise enfin que, d'après les textes, la Commission des Interventions a compétence pour examiner exclusivement les propositions de subvention. Cependant, certains partenariats, ne relevant pas de mécanismes de subventions *stricto sensu* (*ex. marchés publics de recherche-développement ou partenariats « public-public », qui relèvent du Code des marchés publics*), apparaissent légitimes à être présentés à la Commission des Interventions pour information. C'est le cas, pour cette séance, de la coopération avec le BRGM ou du contrat R&D pour le programme « Réseau de surveillance prospective » 2018-2019.

Mme BÉLIER note la que la présentation des dossiers est faite « par direction » de l'Agence : une présentation regroupée par partenaire lui semblerait préférable, en relevant notamment que deux dossiers distincts sont présentés pour l'Inra, sur des thématiques somme toute assez proches.

M. MICHELET confirme la pertinence de cette remarque, en soulignant cependant que, dans le cas de l'Inra, l'un des deux dossiers n'est que le troisième et dernier volet d'une programmation triennale 2016-2018, alors que le second est une initiative nouvelle. Mais sur le fond, il convient que le mode de présentation devait privilégier un regroupement « par partenaire ».

M. LECANTE souhaite prendre la parole pour exprimer ses pensées et ses condoléances pour les familles endeuillées par le cyclone Irma qui a durement touché Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

M. LOUISY s'associe à cet hommage et exprime ses vifs regrets quant au silence de l'AFB, suite à ces événements dramatiques. Il propose à Mme GAILL, qui l'accepte, que la Commission adopte une motion à cet égard en fin de séance, pour marquer la solidarité de l'établissement.

II. Avis de la Commission sur les propositions d'attribution de subvention et concours financiers présentées

➤ Les grands opérateurs scientifiques et techniques : BRGM, Inra, Ineris, Ifremer, Irstea, MNHN, LNE, OIEau

M. DUPONT présente, de façon transversale, ces partenariats avec ces grands opérateurs scientifiques, et notamment leur historique et leur positionnement, depuis plusieurs années avec l'Onema, repris depuis 2017 par l'AFB.

M. LECANTE s'interroge sur le point de savoir s'il n'y a pas demande redondante du BRGM sur la Guyane, auprès de l'AFB et auprès d'autres opérateurs locaux.

Mme BÉLIER s'étonne que des actions aux titres similaires ou proches apparaissent comme étant financées auprès de plusieurs opérateurs.

De même, **M. FERÉY** s'étonne d'une étude d'Irstea sur l'impact du changement climatique sur l'eau tandis que le CGAAER a produit une étude sur le sujet. Il émet des réserves sur le financement d'une étude à Ineris sur les SDAGE alors même que les SRADDET doivent être réalisés pour novembre 2019.

M. MICHELET indique à cet égard que cela n'est pas incohérent, d'une part parce que les SRADDET devront garantir la prise en compte des dispositions des SDAGE, qui conservent donc leur valeur réglementaire, et d'autre part parce que les SRADDET sont une démarche purement « nationale », alors que les SDAGE ont le caractère de « plan de gestion de bassin DCE », et doivent donc être rapportés au niveau communautaire.

Mme MARLIN souligne qu'il faut assurer les interfaces entre les programmes des opérateurs sans quoi il est difficile de repérer d'éventuelles redondances. Elle demande quelles sont les obligations de résultats ou de publications de rapports associés aux aides et comment les résultats des différentes actions sont évalués.

Mme ROUGER-DE GRIVEL soulève aussi le risque de redondance et demande quels sont les principes d'attribution des aides.

D'une façon générale, la Commission souligne la nécessité d'une vigilance attentive sur le risque de redondance des demandes des opérateurs entre le « national » et le « local », et le risque de doublon entre opérateurs. Elle souhaite que les principes de sélection des projets, de priorisation et d'orientations de l'AFB soient explicités et présentés.

M. DUPONT précise que les projets sont évalués et sélectionnés par les chargés de mission thématiques qui ont une vision large et transversale des travaux conduits par les différents opérateurs : ils travaillent suivant des feuilles de route thématiques.

M. MICHELET complète ce propos en indiquant que le souhait de la Commission d'avoir une vision clarifiée de la stratégie d'intervention de l'Agence et de ses priorités est totalement légitime. Cela s'inscrira dans l'élaboration du futur « programme d'intervention », dont c'est exactement l'objectif, qui sera établi d'ici l'été 2018, sera soumis *in fine* à l'approbation du Conseil d'administration, et dont le contenu sera préalablement débattu non seulement au sein de la Commission des Interventions mais également au sein des comités d'orientation.

M. LECANTE souhaite que l'action envisagée par l'OIEau sur la gouvernance de l'eau dans le bassin transfrontalier de la Guyane soit soutenue.

M. FEREY questionne le fait que le ministère en charge de l'écologie ait transféré à l'AFB le soutien de l'OIEau sur ses activités internationales, notamment. Il considère que cela relève du ministère et non de l'établissement public AFB. Il estime qu'il faut faire montre de plus de rigueur sur le champ d'action de la politique d'intervention de l'AFB.

M. MICHELET indique que l'AFB n'a pas vocation à soutenir l'intégralité des activités de l'OIEau, dont celle relatives à la gestion transfrontalière. En l'occurrence, le montage institutionnel de cette action résultant en un soutien de l'OIEau pour une action de portée « territoriale », dont l'intérêt de fond n'est pas en cause, n'est pas apparu adapté à l'AFB : il peut en revanche être plus justifié que l'AFB soutienne un maître d'ouvrage local comme l'Office de l'eau par exemple.

En conclusion de ce point :

- ⇒ **la Commission souhaite que soit clarifiée l'articulation des actions, des financements entre organismes, et entre les financements de l'AFB et les financements « locaux », et que soient précisées les parts « investissement » et « fonctionnement » des projets faisant l'objet de propositions d'attribution d'aides ;**
- ⇒ **lors d'une prochaine réunion de la Commission des Interventions, l'organisation de l'AFB pour la sélection des aides dans le domaine scientifique et technique sera exposée de façon plus détaillée.**

➤ **IPBES**

M. DUPONT présente la proposition de contribution de l'AFB à l'IPBES pour 4 évaluations mondiales.

Mme ROUGER-DE GRIVEL s'étonne de la part du financement par l'AFB à l'IPBES, celle-ci paraissant élevée au regard de capacités de financement des autres États membres de l'IPBES. Elle demande ce que représentent ces quatre évaluations par rapport au programme de l'IPBES. Elle indique qu'il faut pouvoir mobiliser les autres pays.

M. LOUISY demande si les territoires français sont évalués et quel est le retour attendu pour la France de ces évaluations.

M. DUPONT confirme que, s'agissant d'évaluations mondiales, leur champ concerne aussi, bien entendu, les territoires français.

M. FEREY s'étonne que ce soit à l'AFB de financer l'IPBES.

M. MICHELET souligne qu'il n'est pas ici question de la totalité du programme d'action de l'IPBES mais uniquement de 4 évaluations et indique que, au moment de la création de l'AFB, cette participation de l'Agence constitue un message fort et une manière de jouer un rôle clef sur le sujet de la biodiversité, la France étant en outre un fort soutien de l'IPBES. En outre l'apport financier de la France doit aussi servir d'incitation pour les autres pays.

En conclusion de ce point :

- ⇒ **la Commission souhaite que soit précisés les retours pour France, la part de ces évaluations dans le programme global de l'IPBES, et demande que ce soutien à l'IPBES soit clairement affiché en lien avec les ministères concernés.**

➤ Programme Écophyto (volet national)

M. GAUTHIEZ présente la proposition complémentaire, transmise de façon différée aux membres de la Commission, pour la prise en compte de deux actions (*réseau des fermes DEPHY 2018 et enquête sur les pratiques culturales*) au titre du volet national du programme Écophyto.

M. GALLET demande quel suivi est réalisé par l'AFB du programme Écophyto et comment sont évalués les progrès faits.

M. GAUTHIEZ indique que le pilotage politique du programme relève des ministères en charge de l'écologie et de l'agriculture ; l'AFB est d'abord responsable de la gestion financière du volet « national » du programme, les agences de l'eau étant en charge des volets « régional » et « de bassin ». Une présentation plus complète d'Écophyto et de l'action de l'AFB dans ce programme sera proposée à une prochaine réunion du Conseil d'administration.

➤ Solidarité inter-bassins

M. MICHELET indique en préalable que l'AFB s'organise pour mettre en place un dispositif d'aide exceptionnel à la reconstruction de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, dans les domaines d'action qui relèvent de sa compétence. Le travail est en cours avec les ministères concernés. Toutefois, il convient d'évaluer sur quels segments de besoins l'AFB peut intervenir et être utile et efficace ; cela demande un temps de réflexion et d'organisation. Il est utile, en tout état de cause, d'avoir une réflexion sur la résilience des infrastructures, leur gestion et leur maintenance.

M. LOUISY estime que c'est maintenant qu'il faut agir, se positionner et apporter une aide, et que l'AFB doit être présente au moment de cette crise majeure.

M. FLORÈS présente une vision d'ensemble du programme de solidarité inter-bassins prévu par la loi et mis en place par l'Onema depuis 2008, et repris par l'AFB depuis cette année, puis **M. LE GUENNEC** expose plus en détail deux projets particuliers.

Pour le projet concernant le traitement des effluents de la **distillerie « Rhum JM »**, il est précisé qu'il s'agit d'apporter un financement public à une entreprise privée, ce qui entre dans le champ du règlement européen sur l'encadrement des aides d'État. Aussi, la Commission, puis le Conseil d'administration, sont sollicités pour une décision dont le principe est à dissocier de ses modalités de mise en œuvre qui doivent encore être mises au point pour s'assurer des conditions du respect de ces règles d'encadrement.

En ce qui concerne le **projet pilote de traitement de micropolluants à Saint-Martin**, **M. MICHELET** précise que le projet a été monté (*et même le dossier adressé aux membres de la Commission*) avant l'ouragan Irma. La question se pose donc, bien sûr, de savoir si ce projet reste prioritaire à court terme, ce dont il est très probablement permis de douter, compte tenu des circonstances actuelles. La Commission a en conséquence la possibilité d'exprimer une position de principe sur le projet et de laisser aux services de l'AFB le soin d'examiner les modalités de mise en œuvre quand les conditions requises seront réunies. De plus, l'entreprise de BTP est déjà sur place, donc pourra agir sur le projet dans la continuité.

M. FEREY confirme qu'il ne lui semble pas pertinent de « retirer » ce dossier concernant Saint-Martin, et, par ailleurs, se félicite que l'action vis-à-vis des rhumeries aboutisse enfin. Il sera, selon lui, utile de transférer les expériences sur filtres plantés de végétaux pour les effluents d'élevage. Il estime majeur de permettre aux distilleries de se mettre à niveau sur le traitement des effluents et donc de trouver une possibilité de financer cette mise à niveau.

M. LECANTE s'inquiète d'un risque d'engrenage en finançant le secteur privé.

Mme BÉLIER estime préférable qu'on investisse sur la restauration de la biodiversité plutôt que sur l'aide aux distilleries afin qu'elles ne polluent pas, et respectent donc la réglementation, surtout quand ces financements viennent des redevances sur l'eau et l'assainissement en métropole.

M. MICHELET confirme qu'effectivement il s'agit d'une « première » au titre de la solidarité inter-bassins, mais que cela ne semble pas anachronique dans la mesure où, précisément, l'objectif de ce dispositif est d'assurer une solidarité entre les bassins ultramarins et ceux de métropole, où, d'ailleurs, les agences de l'eau, dans le respect des règles d'encadrement communautaire, aident les activités industrielles dans leurs efforts de dépollution.

Par ailleurs, au-delà de ce projet précis, il indique que l'appel à projets « Biodiversité ultramarine », qui sera soumis au Conseil d'administration fin septembre, vise justement à ouvrir le champ d'intervention de la solidarité inter-bassins aux domaines de la préservation de la biodiversité terrestre et marine.

III. Information de la Commission sur des projets de partenariats ne relevant pas de l'attribution de subventions et concours financiers (marchés publics)

M. DUPONT présente la proposition d'engagement partenarial de l'AFB dans le « Réseau de surveillance prospective », puis **M. GAUTHIEZ** présente le projet de coopération avec le BRGM, principalement centré sur la poursuite du développement du système d'information sur l'eau, ainsi que le projet de coordination du « Réseau national d'échouages de mammifères marins » avec Pélagis.

M. LOUISY s'étonne que l'AFB finance le BRGM sur le sujet de la pollution des eaux souterraines alors qu'un financement pour la recherche d'origine de pollution d'un captage en Guadeloupe a été refusé.

M. GAUTHIEZ précise que le sujet pour cette coopération avec le BRGM est la surveillance, au sens de la directive cadre sur l'eau, et non la recherche d'origine de pollutions.

M. MICHELET rappelle que le BRGM assure ici une mission de service public et que c'est sur ce champ que le partenariat se fait avec l'AFB. La recherche de l'origine d'une pollution relève en priorité de la responsabilité du gestionnaire du captage d'eau potable ; elle repose sur un autre cadre de responsabilité et de maîtrise d'ouvrage, ce qui n'exclut pas pour autant un financement de l'AFB au bénéfice de ce maître d'ouvrage, comme cela est également le cas pour les agences de l'eau en métropole.

M. LOUISY regrette que Pélagis soit financé à un niveau aussi important par l'AFB tandis qu'une structure comme Agoa connaît d'importants problèmes de fonctionnement.

M. FERREY se dit favorable au soutien de Pélagis malgré le coût, mais se demande pourquoi il n'est pas mis en place un dispositif pérenne de fonctionnement de cette structure, par une intégration en régie par exemple.

M. GAUTHIEZ précise que l'action porte sur toute la France, métropole et outre-mer, et apporte aussi des données à Agoa comme sur l'ensemble des zones côtières françaises. Les contributeurs d'Agoa sont des associations, notamment, qui sont par ailleurs soutenues par les DEAL ou l'AFB via Natura 2000 en mer. Il précise que pour pérenniser Pélagis avait été évoquée la constitution d'une UMS, mais que cela n'est pas aujourd'hui possible. Bien que Pélagis soit un acteur majeur de la surveillance du milieu marin, on ne dispose pas aujourd'hui de solution pérenne.

M. MICHELET rappelle à ce propos que, dans leur très grande majorité, les données sur milieu marin sont produites par des entités publiques mais aussi privées, alors qu'en ce qui concerne les eaux douces continentales, l'essentiel des données est produit par des opérateurs publics. Trouver un mécanisme de financement pérenne qui s'accommode des règlements en matière d'aide publique n'est donc pas aisé.

IV. Conclusions

En conclusion de cette séance, sur la proposition de Mme GAILL concernant l'adoption de la délibération exprimant l'avis de la Commission :

⇒ M. FEREY souhaite :

- confirmer son abstention sur les aides au BRGM, à l'Inra et à Irstea jusqu'à obtention des clarifications demandées,
- préciser qu'il ne prend pas part au vote concernant l'octroi d'aides à l'APCA (*fermes DEPHY – Écophyto*),
- et exprimer son opposition au financement des activités internationales de l'OIEau tant que des explications ne seront pas fournies sur cette logique de financement par l'AFB ;

⇒ au bénéfice de ces réserves et explications de vote et de celles mentionnées précédemment, **la délibération portant avis favorable de la Commission est adoptée et cet avis favorable sera rapporté au Conseil d'administration, accompagné d'une synthèse des remarques et vœux exprimés par les membres de la Commission ;**

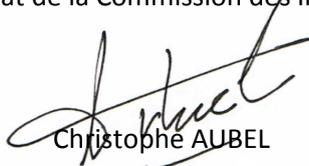
⇒ **le tableau récapitulatif des aides proposées faisant l'objet de cet avis favorable ne comportera pas le projet « Pélagis » dont il est pris acte qu'il reposera non pas sur un mécanisme de subvention mais sur un contrat de coopération « public-public », dont le montant entre dans les délégations données par le Conseil d'administration au Directeur général (< 1 M€).**

Par ailleurs, sur la proposition de M. LOUISY et comme évoqué en introduction de la séance, **la Commission adopte à l'unanimité une motion de solidarité avec les populations de Saint-Martin, Saint-Barthélemy et les Caraïbes** (*cette motion a été mise en ligne sur le site internet de l'AFB après son adoption par la Commission*).

Mme GAILL clôt la séance à 13 heures 05.

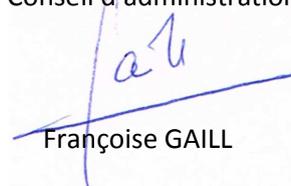
La prochaine réunion de la Commission des Interventions du Conseil d'administration aura lieu le 10 novembre 2017.

Le Directeur général, chargé
du secrétariat de la Commission des Interventions,



Christophe AUBEL

La Présidente de la Commission des Interventions
du Conseil d'administration,



Françoise GAILL